Image not found or type unknown

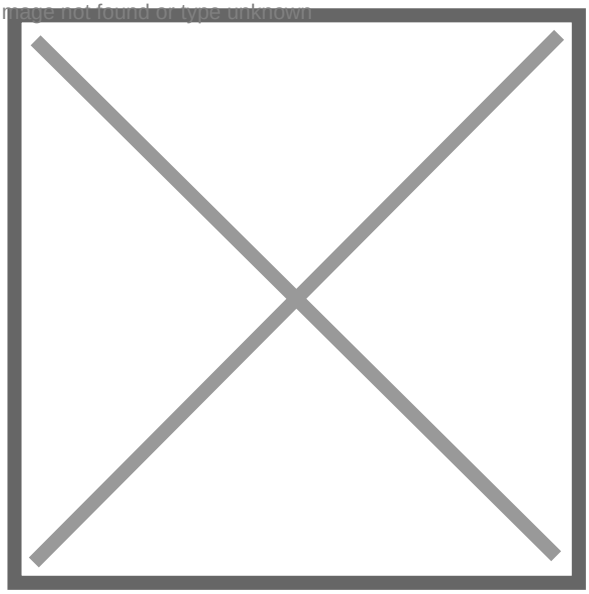

Démarche pénale aprés un hack

Par **remyl**, le **22/01/2008** à **21:51**

Bonjour,

avant tout je tiens à préciser que je me suis renseigner sur des forum existant mais la pluspart datent de 2005, les membres sont donc tous inactifs...

alors tout dabord voila mon probléme: je me suis fait hack par fishing (envoie de mail demandant des log avec la meme apparence qu'un site officiel comme une banque meme si celle ci ne demande pas de donnés personnels mais bon ce n'est pas tout le monde qui le sais ca reste donc trés efficasse)..

bref je me suis fait hack en penssant me log sur ma boite mail msn, geste que je dois faire trois foi par jours, meme page que celle de msn donc aucun moyen de s'en douté sur un geste aussi banal.... Jusque la rien de grave un petit jeune qui ce fait hack son msn et ne peu plus tchaté, ca ne me dérange pas du tout, où il y a un probléme c'est que cette personne a changé les infos je n'ai donc plus accés à ce compte et surtout à mes mail, ensuite en se fesant passé pour moi il s'est servis de la meme méthode sur mes contact...

puis a détruit les fichiers capitaux de mon pc, ce qui ma obligé à reformaté (et perdre pas mal de donnés meme si les plus importants étaient sur une clé usb)

voila donc d'aprés ce que j'ai lu en me renseignant un peu sur le net les deux mail fishing sont illégaux car les sites qu'il se sert disposent de copyright, ensuite l'action de hack est biensur interdite également, ce servire des mes fichiers également, ce faire passer pour moi, et enfin "mettre hor course un pc" d'aprés tout les sites okok ceci est trés réprimandé les amandes

vont de 15 000 à 300 000 euro (ici 45 000)

ma question est simple, je vois beaucoup de site disant que l'acte est réprimandé mais pas moyen de trouver des infos sur comment faire, sachant que je peut aisément me procuré l'ip du hacker (presque impossible pour un vrai mais celui la semble être un étudiant en rute qui a trouvé les bon lien sur emule ni plus ni moins)
si vous pourriez m'éclairé sur comment faire cette démarche je vous en serais trés reconnaissant...

ps je tiens à m'excuser pour les fautes, et je suis plutot réaliste je sais que je toucherais aucune somme mais ce n'est pas ma motivation, si cette personne qui pense pouvoir cosé du tord à n'importe qui pessant être lachement caché dériére un pc sans aucun risque je tiens à tout faire pour qu'il subisse les conséquences de ses actes....

rémyl

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:32**

Bonjour,

Il faut déposer plainte.

Soit en vous présentant à un service de police avec tous les renseignements nécessaires pour identifier l'auteur du piratage, soit en écrivant directement au Procureur de la République en indiquant les faits et les renseignements nécessaires pour identifier l'auteur du piratage.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Par **remyl**, le **23/01/2008** à **17:12**

okok je vous remercie pour cette précision et pour cette réponse rapide :)

rémyl

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés